



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 janvier 2025 — N° 174

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Émile.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Université Concordia.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Sébastien Renaud.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Leonora Indira King.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Maison Anita-Lebel.

28 janvier 2025

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de la protection des données personnelles.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin d’exprimer de la solidarité et du soutien envers les proches des victimes de la tragédie de la Garderie éducative Sainte-Rose.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander le maintien de services juridiques de proximité dans la MRC de La Mitis.

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du Club Lions de Lévis.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la SPCA de l’Outaouais.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le Mois du cœur.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Cocktail des Gouverneurs de la Chambre de commerce et d’industrie du Grand Lévis.

28 janvier 2025

À 13 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Paul Phaneuf, ancien député de Vaudreuil-Soulanges, et de M. Gérard-Raymond Morin, ancien député de Dubuc.

Puis, Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 9 décembre 2024, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant que Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal-Outremont, n'occupe plus la fonction de leader adjointe de l'opposition officielle depuis le 8 décembre 2024;

(Dépôt n° 2153-20250128)

Une lettre, en date du 27 janvier 2025, que lui a adressée M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de la nomination de M. Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri-Sainte-Anne, à la fonction de leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition en remplacement de M. Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve, à compter du 28 janvier 2025.

(Dépôt n° 2154-20250128)

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Revenu Québec.

(Dépôt n° 2155-20250128)

28 janvier 2025

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds d'électrification et de changements climatiques;

(Dépôt n° 2156-20250128)

Les états financiers de l'exercice de neuf mois clos le 31 mars 2024 du Fonds bleu;

(Dépôt n° 2157-20250128)

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

(Dépôt n° 2158-20250128)

Le rapport d'application de la Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants – Évolution de la norme véhicules zéro émission et résultats au 1^{er} septembre 2024.

(Dépôt n° 2159-20250128)

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le plan stratégique 2024-2028 du Protecteur national de l'élève.

(Dépôt n° 2160-20250128)

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 2161-20250128)

28 janvier 2025

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

(Dépôt n° 2162-20250128)

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

La décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, ainsi qu'une note explicative sur le contenu est les effets de cet engagement.

(Dépôt n° 2163-20250128)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la décision n° 1/2024 du Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du 10 octobre 2024 établissant un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les architectes dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres.

(Dépôt n° 2164-20250128)

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

La troisième Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements.

(Dépôt n° 2165-20250128)

28 janvier 2025

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 192 concernant les prestataires d'assistance sociale engagés dans une démarche vers l'emploi ou une autre forme de participation sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 novembre 2024 par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce);

(Dépôt n° 2166-20250128)

La réponse à la question écrite n° 199 concernant les mesures précises envisagées pour répondre aux défis liés au roulement de personnel et assurer l'atteinte des objectifs des Offices jeunesse internationaux du Québec pour l'année en cours, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 2167-20250128)

La réponse à la question écrite n° 200 concernant l'état d'avancement de la réponse aux 190 recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 2024 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin);

(Dépôt n° 2168-20250128)

La réponse à la question écrite n° 202 concernant le nombre d'interventions concertées sans consentement envers les personnes vulnérables, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2024 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);

(Dépôt n° 2169-20250128)

La réponse à la question écrite n° 203 concernant la manifestation organisée le 22 novembre 2024 par l'organisation militante *Contre-sommet de l'OTAN*, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 novembre 2024 par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger);

(Dépôt n° 2170-20250128)

La réponse à la question écrite n° 207 concernant la précarité étudiante et l'aide financière aux études, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 novembre 2024 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 2171-20250128)

La réponse à la question écrite n° 209 concernant les suivis qui seront donnés à la pétition concernant la Loi sur les décrets de convention collective, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 décembre 2024 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé);

(Dépôt n° 2172-20250128)

28 janvier 2025

La réponse à la question écrite n° 216 concernant la couverture d'assurance des personnes accidentées de la route, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2024 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 2173-20250128)

La réponse à la question écrite n° 222 concernant les négociations du traité avec le Regroupement Pétapan, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 6 décembre 2024 par M. Morin (Acadie);

(Dépôt n° 2174-20250128)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 octobre 2024 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant une demande d'exempter les étudiants autochtones des dispositions de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;

(Dépôt n° 2175-20250128)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 7 novembre 2024 par M. St-Louis (Joliette) concernant une demande visant à décréter un moratoire sur les coupes forestières à Saint-Zénon;

(Dépôt n° 2176-20250128)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 novembre 2024 par Mme Ghazal (Mercier) concernant l'instauration d'un programme d'accès gratuit à la contraception.

(Dépôt n° 2177-20250128)

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 28 janvier 2025.

(Dépôt n° 2178-20250128)

Puis, elle dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 5 décembre 2024 :

Décision 2339 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les emplois occasionnels et étudiants et les stages ainsi que leurs titulaires à l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 2179-20250128)

28 janvier 2025

Décision 2341 concernant le Règlement modifiant le Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 2180-20250128)

Décision 2342 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires.

(Dépôt n° 2181-20250128)

Puis, elle dépose :

Une lettre, en date du 12 décembre 2024, adressée à Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, de la part de M. Éric Ducharme, président-directeur général de la Société de l'assurance automobile du Québec, concernant les états financiers et le rapport annuel 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

(Dépôt n° 2182-20250128)

Une lettre, en date du 18 janvier 2025, que lui a adressée M. Claude Corbo, président du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption, l'informant de sa démission à compter du 31 janvier 2025;

(Dépôt n° 2183-20250128)

Une lettre, en date du 26 décembre 2024, que lui a adressée Mme Diane Derome, l'informant de sa démission à titre de membre du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption, depuis le 1^{er} janvier 2025;

(Dépôt n° 2184-20250128)

Une lettre, en date du 7 janvier 2025, que lui a adressée M. Philippe-André Tessier, président de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, l'informant que Mme Stéphanie Gareau, à titre de vice-présidente de la Commission, sera plus particulièrement responsable du mandat confié par la Loi sur la protection de la jeunesse et que Mme Myrlande Pierre continuera à être plus particulièrement responsable du mandat confié par la Charte des droits et libertés de la personne;

(Dépôt n° 2185-20250128)

28 janvier 2025

Une lettre, en date du 28 janvier 2025, que lui a adressée Mme Filomena Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal–Outremont, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de Mme Désirée McGraw, députée de Notre-Dame-de-Grâce;

(Dépôt n° 2186-20250128)

Une lettre, en date du 27 janvier 2025, que lui a adressée M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de la nomination de M. Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri–Sainte-Anne, à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve.

(Dépôt n° 2187-20250128)

Mme Soucy, première vice-présidente, propose que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Enfin, Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 29 janvier 2025, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2188-20250128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

Un document intitulé *Déclaration pour demander à l'ensemble des parties, soit le gouvernement du Québec, les centres de services scolaires et les commissions scolaires de respecter leurs engagements auprès de la population montréalaise à soutenir la pratique sportive et des loisirs.*

(Dépôt n° 2189-20250128)

28 janvier 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Un document intitulé *Croissance du budget de dépenses*.

(Dépôt n° 2190-20250128)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa ferme opposition à ce que des tarifs douaniers soient imposés sur des produits canadiens exportés aux États-Unis;

QU'elle affirme qu'il n'est pas dans l'intérêt des États-Unis de créer un conflit commercial avec le Canada et le Québec;

QU'elle réitère l'importance d'être prêt à toute éventualité afin de protéger l'économie et les entreprises québécoises;

QU'elle réitère l'importance de rester unis face à la menace de tarifs douaniers.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 372 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

28 janvier 2025

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant les relations avec les États-Unis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) présente une motion concernant l'entreprise Amazon au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant le plan des compressions budgétaires des ministères et organismes du gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix en bloc, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 janvier 2025, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 29 janvier 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 30 janvier 2025, après les avis touchant les travaux des commission vers 11 h 15 à 12 h 50;

28 janvier 2025

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Union des producteurs agricoles
Fédération de la relève agricole du Québec
Institut Jean-Garon
Communauté métropolitaine de Montréal
Alliance SaluTERRE
Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
Vivre en ville
Chambre des notaires
Producteurs et productrices acéricoles du Québec
Pangea
Producteurs de grains du Québec
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
Institut de recherche en économie contemporaine
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération des municipalités du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

28 janvier 2025

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 11 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, et le mercredi 12 février 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des microbrasseries du Québec
Producteurs de cidre du Québec et Conseil des vins du Québec, conjointement
Association québécoise des pharmaciens-propriétaires du Québec
Union des producteurs agricoles
Conseil de la transformation alimentaire du Québec
Conseil québécois du commerce de détail
Conseil canadien du commerce de détail
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Association des brasseurs du Québec
Association des restaurateurs du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Conseil du patronat du Québec
Fédération des travailleurs du Québec
Nature Québec et Centre québécois du droit de l'environnement, conjointement

28 janvier 2025

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 janvier 2025 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 18 h 30;

28 janvier 2025

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Ville de Bécancour
MRC de Bécancour
Conseil des Abénakis de Wôlinak
Chambre de commerce d'industrie du Coeur-du-Québec
Manufacturiers et Exportateurs du Québec
Groupe de concertation des bassins versants de la zone
Bécancour

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

28 janvier 2025

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 janvier 2025, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, et le mercredi 29 janvier 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique
Commission d'accès à l'information
Institut de gouvernance numérique du Québec
Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience
Mme Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être
Association québécoise des technologies
Ligue des droits et libertés
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec et Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, conjointement
Commission de l'éthique en science et en technologie
Protecteur du citoyen
Pr Sébastien Gambs, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en analyse respectueuse de la vie privée et éthique des données massives
Vérificateur général du Québec
M. Steve Waterhouse, expert en cybersécurité
Consortium pour l'accès aux données en santé du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

28 janvier 2025

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 janvier 2025, de 9 h 45 à 12 h 25 et le mercredi 29 janvier 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Conseil provincial du secteur incendie SPQ-SCFP
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
Association des directeurs de police du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
M. Michel Coutu, professeur émérite, École de relations industrielles, Université de Montréal
Association des pompiers de Montréal

28 janvier 2025

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 6 février 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 11 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20;

28 janvier 2025

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Fédération médicale étudiante du Québec
Fédération des médecins résidents du Québec
Action santé Outaouais
Coalition canadienne de la santé
Association médicale canadienne
Collège des médecins du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Regroupement des étudiants en médecine de l'Université Laval, Association des étudiants en médecine de l'Université de Montréal, Association générale étudiante de médecine de l'Université de Sherbrooke et Medical Students' Society de l'Université McGill, conjointement
Médecins québécois pour le régime public
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Régie de l'assurance maladie du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

28 janvier 2025

QUE le ministre de la Santé soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 janvier 2025, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 29 janvier 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 30 janvier 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 4 février 2025, de 9 h 45 à 12 h 10;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Hydro-Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Centre québécois du droit de l'environnement
Regroupement des organismes environnementaux en Énergie
Canards Illimités Canada
Nature-Québec
Conseil patronal de l'environnement du Québec
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
Association canadienne des constructeurs de véhicules
Propulsion Québec
Société pour la Nature et les Parcs Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Mobilité électrique Canada
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

28 janvier 2025

Association du camionnage du Québec
Conseil du patronat
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Institut du développement durable des Premières Nations
du Québec et du Labrador
Regroupement des organismes de bassins versants du
Québec
Institut du développement urbain

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, les motions sont adoptées.

28 janvier 2025

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de Jacques-Cartier soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en remplacement de la députée de Saint-Laurent;

QUE le député de l'Acadie soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques, en remplacement de la députée de Saint-Laurent;

QUE la députée de Bourassa-Sauvé soit nommée membre permanente de la Commission de la culture et de l'éducation, en remplacement de la députée de Saint-Laurent;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité;

28 janvier 2025

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 29 janvier 2025, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la menace maintes fois répétée du président américain Donald Trump d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis;

QU'elle prenne acte que l'imposition de tels tarifs douaniers aurait un impact majeur sur la compétitivité de milliers d'entreprises québécoises, fragiliserait de façon importante notre économie et mettrait à risque des milliers d'emplois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de multiplier les initiatives diplomatiques auprès des élus américains, tant à Washington qu'au sein des États clés avec lesquels le Québec entretient des relations commerciales d'importance afin de sensibiliser ceux-ci aux impacts délétères d'une guerre tarifaire;

28 janvier 2025

QU'elle déclare que le marché économique canadien constitue un avantage majeur pour le Québec face à cette situation et que la diversification des exportations du Québec vers les autres provinces canadiennes et vers d'autres pays que les États-Unis représente une nécessité que le gouvernement du Québec se doit de développer avec énergie et leadership;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à mettre en place un groupe d'action ministériel chargé de travailler à l'abolition des barrières qui freinent le commerce interprovincial, le tout avec diligence.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 79 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 79 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

28 janvier 2025

À 16 h 15, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, portant sur le sujet suivant : « Les coupures de postes de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'explosion de l'itinérance au Québec ».

À 18 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 janvier 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

28 janvier 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 372)

POUR - 108

| | | | |
|--------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|
| Abou-Khalil (CAQ) | Chassin (IND) | Julien (CAQ) | Paradis (PQ) |
| Allaire (CAQ) | Ciccone (PLQ) | Kelley (PLQ) | Picard (CAQ) |
| Arseneau (PQ) | Cliche-Rivard (QS) | Lachance (CAQ) | Poulet (CAQ) |
| Asselin (CAQ) | Derraji (PLQ) | Lacombe (CAQ) | Poulin (CAQ) |
| Bachand (CAQ) | Déry (CAQ) | Laforest (CAQ) | Prass (PLQ) |
| Beauchemin (PLQ) | Dionne (CAQ) | Laframboise (CAQ) | Provençal (CAQ) |
| Bélanger (CAQ) | Dorismond (CAQ) | Lafrenière (CAQ) | Reid (CAQ) |
| (Prévost) | Drainville (CAQ) | Lakhoyan Olivier (PLQ) | Rivest (CAQ) |
| Bélanger (CAQ) | Dubé (CAQ) | Lamontagne (CAQ) | Roberge (CAQ) |
| (Orford) | Dufour (PLQ) | LeBel (CAQ) | Rotiroti (PLQ) |
| Bernard (CAQ) | (Mille-Îles) | Lecours (CAQ) | Rouleau (CAQ) |
| Bérubé (PQ) | Duranceau (CAQ) | (Les Plaines) | Roy (CAQ) |
| Biron (CAQ) | Émond (CAQ) | Lecours (CAQ) | Sainte-Croix (CAQ) |
| Blais (CAQ) | Fontecilla (QS) | (Lotbinière-Frontenac) | Schmaltz (CAQ) |
| Blanchette Vézina (CAQ) | Fortin (PLQ) | Leduc (QS) | Schneeberger (CAQ) |
| Blouin (CAQ) | Fréchette (CAQ) | Lefebvre (IND) | Setlakwe (PLQ) |
| Bogemans (CAQ) | Gagnon (CAQ) | Lemay (CAQ) | Simard (CAQ) |
| Bonnardel (CAQ) | Garceau (PLQ) | Lemieux (CAQ) | Skeete (CAQ) |
| Bouazzi (QS) | Gendron (CAQ) | Lévesque (CAQ) | St-Pierre Plamondon (PQ) |
| | | (Chapleau) | Tanguay (PLQ) |
| Boulet (CAQ) | Ghazal (QS) | Lévesque (CAQ) | Tardif (CAQ) |
| Bussière (CAQ) | Girard (CAQ) | (Chauveau) | Thouin (CAQ) |
| Cadet (PLQ) | (Groulx) | Maccarone (PLQ) | Tremblay (CAQ) |
| Caire (CAQ) | Girard (CAQ) | Mallette (CAQ) | (Dubuc) |
| Carmant (CAQ) | (Lac-Saint-Jean) | Marissal (QS) | Tremblay (CAQ) |
| Caron (CAQ) | Grandmont (QS) | Martel (CAQ) | (Hull) |
| (Portneuf) | Groncin (CAQ) | Massé (QS) | Zaga Mendez (QS) |
| Caron (PLQ) | Guilbault (CAQ) | McGraw (PLQ) | Zanetti (QS) |
| (La Pinière) | Guillemette (CAQ) | Montigny (CAQ) | |
| Champagne Jourdain (CAQ) | Haytayan (CAQ) | | |
| Charest (CAQ) | Jacques (CAQ) | Morin (PLQ) | |
| Charette (CAQ) | Jolin-Barrette (CAQ) | Nichols (IND) | |